

Exemples de démarches pédagogiques

Toute acquisition technique (connaissance de rythmes, d'intervalles, notions de mouvements mélodiques, de tonalité, etc.) doit toujours se faire à partir et en fonction d'une pratique musicale quelle qu'elle soit. Il s'agit donc bien de lire ou d'écrire pour pouvoir progresser dans cette pratique (la mémoriser, la transmettre, la fixer) et non pour accumuler des connaissances déconnectées des enjeux artistiques qu'elles sont censées porter.

- Pratiques vocales et instrumentales

Les partitions des chants et des pièces instrumentales préalablement apprises peuvent servir de support à une approche de l'écrit liée directement à la pratique. Une analyse de plus en plus fine des indications données puis des comparaisons entre différentes partitions permettront d'établir peu à peu des repères de lecture de plus en plus précis.

- Pratiques d'invention et de création

Les créations sonores permettent d'imaginer un codage afin de réaliser une partition. Celle-ci peut alors être proposée à la "lecture" d'un autre groupe d'élèves pour évaluation de la pertinence et de la précision du codage utilisé.

- Pratiques d'écoute

Les pratiques d'écoute proposent de nombreuses situations où la partition est le support privilégié d'une perception affinée. Dès le début des apprentissages, une telle démarche permet de repérer les éléments qui ne nécessitent pas de connaissances spécifiques (indications de nuances, de reprises, nomenclatures instrumentales, etc.), mais aussi de repérer et comparer des phrases musicales, d'identifier les masses ou les mouvements sonores, de reconnaître un rythme, un élément mélodique, etc.

- Direction

Lorsqu'un élève est amené à diriger une pièce, qu'il s'agisse d'une œuvre du répertoire, de son arrangement de circonstance ou d'une partition issue d'un travail de recherche de la classe, il rencontre une situation concrète mobilisant sa maîtrise de la relation entre le lire et l'entendre.

Annexe 1

LISTE INDICATIVE DES GRANDES QUESTIONS VISANT À LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE DES PROJETS DE FORMATION

Les propositions ci-dessous ne sont qu'indicatives. Elles se présentent comme un réservoir de possibilités dans lequel les professeurs pourront construire opportunément un projet susceptible de fédérer les différents travaux menés par tous les membres de l'équipe éducative durant une période donnée.

La forme, le déroulement du discours musical dans le temps

Principes de répétition, alternance, récurrence, symétrie, développement, variation, etc.

Principes de juxtaposition, collage, accumulation, hasard, etc.

Les procédés d'écriture

Monodie, mélodie accompagnée, contrechant, entrées successives ou simultanées, écriture en imitation ou parallélisme, contrepoint, canon, polyrythmie, accords, enchaînement d'accords, homorythmie, cluster, etc.

Pentatonisme, modalité, tonalité, atonalité, série, polytonalité, etc.

Thème et répétition, variation, développement, improvisation, citation, collage, pastiche, etc.

Le traitement du temps

Temps mesuré/non mesuré, tempo, binaire/ternaire, accentuations, symétrie/asymétrie, polyrythmie, mémoire, repères (dilution/affirmation), etc.

La couleur

Timbres, registres, sons concrets, sons électroniques, modes de jeux, modes d'émission, techniques vocales et instrumentales, orchestration, instrumentation, arrangement, transcription, etc.

Les relations entre la musique et le texte

Parlé/chanté, syllabisme, mélisme, vocalise, description, figuralisme, symbolisme, sens/non

sens, langues, prosodie, jeux de mots/jeux de sons, voix/instrument

Les fonctions de la musique

Religieuse, rituelle, de divertissement, de scène, de danse, de film, etc.

Les époques de l'histoire de la musique occidentale, et quelques unes de leurs caractéristiques

De la monodie à la polyphonie, syllabisme et mélismes, horizontalité/verticalité, musique descriptive, concertante, symétrie/dissymétrie, consonance/dissonance, nouveaux timbres, etc.

La musique traditionnelle européenne et les musiques extra-européennes

Diversité, instruments, fonctions sociales, métissage, improvisation, instruments, etc.

Les concepts plus transversaux

Contrastes, construction/déconstruction, codages, filiation, métissage.

A

nnexe 2

NOTIONS MUSICALES

Entre “notions structurantes” du discours musical et “vocabulaire approprié” dont la connaissance pratique permet de construire ou décrire un discours, la liste ci-dessous donne un aperçu des termes spécifiques que l'élève, au terme de sa scolarité en classe à horaires aménagés musicale peut avoir identifié et mis en œuvre.

L'équipe pédagogique gagnera à construire une lecture partagée d'un tel ensemble, d'une part afin de mettre en commun les notions mobilisées par les élèves dans les différentes activités de la classe, d'autre part afin de compléter ou modifier cette liste plus incitative qu'exhaustive.

A : a cappella, accélération, accent, accompagnement, accord, aigu, anacrouse, air, aria, andante, antécédent, antienne, appoggiature, arrangement, a tempo, atonalité, attaque, augmentation, etc.

B : basse, basse continue/obstinée, boucle,

bourdon, break, bruit, bruitage, ballade, ballet, baroque, battement, big band, be bop, blues, etc.
C : cadence, canon, carrure, cellule, chœur, chromatisme, cluster, conclusif, consonance, contraste, contretemps, couleur, crescendo, cantate, césure, chaconne, chorégraphie, chute, classique, coda, concertant, concerto, contrepoint, couplet, cyclique, etc.

D : détaché, decrescendo, développement, dialogue, dissonance, division (du temps), durée, dynamique, da capo, décibel, degré, diatonisme, distorsion du son, dodécaphonisme, dominante, etc.

E : échelle, écriture (horizontale ou verticale), enveloppe (du son), espace sonore, exposition, etc.

F : fanfare, fantaisie, figuralisme, flamenco, fondamental (son), forme, fréquence, fugue, etc.

G : gamelan, gavotte, gigue, genre, gospel, grave, grégorien (chant), grille harmonique, etc.

H : hard bop, hard rock, hauteur, harmonie, hémiole, horizontalité, homophonie, hétérophonie, homorythmie, hymne, etc.

I : imitation, impromptu, improvisation, impulsion, inflexion, intensité, interprétation, intervalle, instrumental, intonation, invention, etc.

J : jazz, justesse, juxtaposition, etc.

L : lamentation, largo, liaison, lié (legato), leitmotiv, levé, lied, ligne, liturgie, livret, lutherie, lyrique, etc.

M : madrigal, majeur, mineur, masse sonore, marche d'harmonie, mélisme, mélodie, mesure, mesuré (ou non mesuré), métrique, mixage, mode, modalité, mode de jeu, modulation, monodie, motet, motif, mouvement (contraire, parallèle, perpétuel), etc.

N : neume, nocturne, notation, nuances, etc.

O : ode, onomatopées, opéra, opérette, oratorio, orchestration, ornements, ostinato, etc.

P : parallèle, partition, pavane, pédale, pentatonique, période, phonétique, phrase, phrasé, plain-chant, plan sonore, poème symphonique, polytonalité, polyphonie, polyrythmie, prélude, presto, progression, prosodie, psalmodie, pulsation, etc.

Q : quatuor, quintette, etc.

R : raga, ragtime, rap, récitatif, récurrence, réduction, refrain, registre, répétition, réponse, reprise, résolution, résonance, respiration, retard, rétrograde, réverbération, rock,

romance, romantisme, ronde, rubato, rythme (régulier, irrégulier), etc.

S : sarabande, scat, scherzo, série, silence, solo, son, sonate, spectre, structure, style, suite, sujet, superposition, suspensif, symétrie, symphonie, syncope, etc.

T : tablature, tempérament, tempo, temps (lisse, strié), ternaire, tessiture, texture, thème, timbre, tonalité, tonique, trame, transcription, transposition, tutti, etc.

U : unisson, ultrason, etc.

V : valse, variation, verticalité, vibration, virtuosité, vocal, vocalise, etc.

Annexe 3

ESPACE, TEMPS, COULEUR, FORME

Il est communément admis qu'espace, temps, couleur et forme fixent les grandes catégories de paramètres qui organisent le langage musical d'hier et d'aujourd'hui. Sans qu'ils deviennent un carcan trop contraignant, il n'est pas inutile d'en réfléchir les périmètres de telle sorte que ceux-ci organisent à bon escient les activités proposées aux élèves.

Espace

- Horizontalité : monodie, polyphonie, phrase, tonalité, échelles et modes; structure mélodique et rythmique, développement, respirations, etc.;
- verticalité : constitution d'accords (consonances, dissonances) puis enchaînements d'accords (suspension, conclusion) et leurs combinaisons, ponctuations et fonctions harmoniques, accords, agrégats ;
- combinaisons : équilibre entre horizontalité et verticalité, superpositions de lignes mélodiques simples, masses et textures ;
- échelles et modes, ponctuations (fonction des diverses cadences, structure de la phrase, phrasé, périodicité), fonctions et couleurs harmoniques (degrés forts, attraction, note-pivot, tension/détente), consonances et dissonances (accords, agrégats), rapports entre horizontalité et verticalité (types d'écriture, masses, textures).

Temps

- Éléments du dynamisme rythmique : pulsation, cellules rythmiques, carrures ; imitation, ostinato ; anacrouse, syncope ; temps pulsé et non pulsé ;
- temps et formes dynamiques ;
- répartition des durées; répétitions et variations de cellules rythmiques : équilibre et déséquilibre (anacrouse, syncope); présence ou absence de points d'appui ; divisions; combinaisons polyrythmiques ; agogique ;
- dynamique et perception (temps lisse/temps strié, le rythme à différents niveaux d'écriture, forme et respiration), équilibres et déséquilibres (points d'appui, symétrie, asymétrie, régularité, irrégularité), organisation rythmique (diversité des figures rythmiques, combinaisons verticales et horizontales).

Couleur

- Formations instrumentales et vocales, timbre et modes de jeu, dynamique et nuances ;
- les instruments : caractères, registres, modes de jeux, sources électroacoustiques, combinaisons de timbres (opposition, superposition, mélange, etc.) ;
- les voix : caractères, registres, mode d'émission ;
- les instruments et les voix (caractères, registres, modes de jeux ou d'émission), combinaisons de timbres (opposition, superposition, mélanges, textures diverses), sources électroacoustiques, traitement électronique des sons, dynamiques.

Forme

- Motif ;
- phrase musicale ;
- thème ;
- autres éléments structurants ;
- connaissance de formes simples : AABB, ABA ; rondeau ; thème et variations ;
- formes improvisées ou semi improvisées ;
- logique d'organisation : thèmes, motifs ; reprises/répétitions ; variation/développement ; symétrie/opposition/taillage; progression ;
- cohérence structurelle (formes simples, composites, dynamiques, ouvertes), unité organique (thème, motif, reprise, répétition,

variation, développement, symétrie, opposition, tuilage, progression).

Les dimensions “Espace”, “Temps”, “Couleur”, “Forme” sont aussi traversées par des questions plus générales telles que “tension-détente”, “paroxysme-extinction”, “polarité”, etc., qui peuvent être choisies comme telles. Même si le cheminement pédagogique impose une étude séparée des éléments horizontaux et verticaux, il reste indispensable de travailler sur la globalité du phénomène musical.

Annexe 4

LES MÉTIERS DE LA MUSIQUE

Sous la dénomination générique de “métiers de la musique” se situe aujourd’hui une myriade de réalités professionnelles qui supposent toutes l’acquisition d’une culture et d’une pratique musicales pour être investies efficacement et avec plaisir. Sans viser à construire un choix qui serait prématuré, il s’agit alors, tout au long d’un cursus original de formation générale, d’apporter une information qui ne peut qu’éclairer les choix que progressivement l’élève devra affiner. Cette information pourra opportunément s’appuyer sur les ressources mises en ligne par la Cité de la musique (<http://cimd.cite-musique.fr/cim/>) et le guide des métiers de la musique qui en rend compte. Elle gagnera toujours à être concrétisée par des rencontres brèves mais éclairantes avec les milieux professionnels et les femmes et hommes qui en sont porteurs.

Il n’est pas inutile de citer ici, pour mémoire, la variété des métiers qui sont aujourd’hui particulièrement ouverts à ces profils d’élèves

Les métiers du musicien et de l’instrumentiste

Artiste – musicien : instrumentiste, chanteur et choriste, chef d’orchestre, chef de chœur, compositeur...

Les métiers de l’enseignement : à l’éducation nationale, dans les écoles de musique et conservatoires, musicien intervenant auprès des

collectivités...

L’animation socioculturelle : du quartier à la colonie de vacances...

Les métiers des instruments : facteur, accordéon, distributeur, revendeur...

Les métiers du son

Spectacle vivant : régisseur son, technicien du son, sonorisateur, bande son, création sonore, illustration musicale, metteur en ondes.

Enregistrement studio et radio : ingénieur du son, directeur artistique.

Cinéma et audiovisuel : montage son – post-synchronisation, postproduction, mixage, bruitage, sound designer.

Création multimédia : designer sonore.

Acoustique musicale : recherche fondamentale, recherche appliquée, sonorisation des espaces publics, acoustique architecturale.

Maintenance : technicien de maintenance.

Les métiers de la gestion culturelle

Établissement culturel (administrateur, programmateur, chargé de diffusion ou de production... directeur).

Management d’artistes (producteur, entrepreneur de spectacle, tourneur, agent artistique).

Consultants (conseiller juridique, chargé d’étude).

Communication (relations à la presse, relations avec le public, informations)...

Régisseur de plateau.

Le marché de la musique enregistrée, les métiers d’une industrie

L’auteur, le compositeur, l’interprète

L’éditeur

Le producteur

Le diffuseur

Les métiers de la documentation et de la communication

Bibliothécaires

Discothécaires

Documentalistes

Journalistes – critiques musicaux

Les métiers de la recherche

Musicologue

Annexe 5

ACCUEILLIR UN ÉLÈVE EN CHAM

L'admission en classe à horaires aménagés résulte d'un choix des élèves et des familles après un processus de découverte des activités spécifiques, des engagements nécessaires et des contraintes liées à la poursuite de ce parcours scolaire.

Le terme de test n'est pas ici approprié. Forcément inscrite dans une courte durée, cette modalité risquerait de rester centrée sur les aptitudes techniques qui ne peuvent être le seul critère retenu pour révéler les motivations et l'appétence des élèves.

L'année précédant l'entrée en CHAM⁽¹⁾ devra donc permettre une observation fine de l'ensemble des élèves :

- dans le cadre des activités ordinaires de la classe et notamment dans celui des enseignements artistiques inscrits dans les programmes de l'éducation nationale ;
- dans le cadre d'ateliers de découverte que pourra proposer l'école de musique en relation avec les écoles de la circonscription.

Cette démarche sera complétée par une large information sur le projet pédagogique et artistique des classes à horaires aménagés construit conjointement par les différents partenaires. Les contenus et les modalités des différentes observations et évaluations seront élaborés par les équipes pédagogiques de l'école, du collège et de l'établissement d'enseignement spécialisé engagés dans les CHAM. Elles s'enrichiront d'une concertation suivie avec les établissements d'origine. Elles seront construites en tenant compte de la spécificité du projet et en référence aux compétences visées par les présents programmes. Elles pourront être consignées dans le cahier de suivi ou livret d'évaluation de l'élève. Un dialogue avec les familles sera dans tous les cas engagé et poursuivi. Les enseignants pourront, au regard des observa-

tions effectuées, conseiller cette orientation aux familles qui n'en auraient pas fait la demande.

À l'issue de cette année d'observation (fin de cours préparatoire ou de la classe précédant l'entrée en CHAM, fin de cours moyen deuxième année pour une entrée ou une poursuite au collège), la commission définie dans la circulaire 2002-165 (publiée dans le B.O. n° 31 du 29 août 2002) donnera son avis sur la liste des élèves proposés pour l'inscription. Cet avis s'appuiera sur les documents et appréciations remis par les différents partenaires au regard des différentes situations d'observation comme des échanges avec les familles.

Concernant les demandes des élèves extérieurs au secteur scolaire ou venant de l'enseignement privé, l'avis s'appuiera sur une évaluation spécifique et l'étude d'un dossier transmis à la commission et synthétisant les observations de l'équipe pédagogique. Cette procédure s'appliquera également aux élèves qui s'inscriraient en cours de cursus.

Cette évaluation spécifique, à l'instar des observations et évaluations évoquées plus haut, s'organisera dans le cadre d'activités collectives en petits ou grands groupes.

Il est souhaitable de mettre en situation des jeux collectifs adaptés à l'âge et aux acquisitions des élèves (apprentissage d'une ronde chantée et dansée, montage d'une pièce vocale et instrumentale courte, situations d'improvisation...) permettant de vérifier la capacité de l'élève à s'investir corporellement, à prendre sa place au sein du groupe, à se concentrer, à percevoir l'organisation et les contraintes rythmiques ; Dans cette même perspective, des travaux en petit groupe de trois à cinq visant l'apprentissage d'une chanson facile permettront d'apprécier les capacités de mémorisation et l'engagement vocal.

Dans ces situations de groupe, les sollicitations individuelles visent l'évaluation des compétences perceptives, de mémorisation et de concentration.

Durant tous ces moments d'évaluation, l'objectif essentiel doit rester l'appréciation d'une motivation qui, lorsqu'elle est solide et a pris la mesure des exigences du cursus, doit permettre à l'élève de profiter pleinement d'une scolarité en CHAM.

1) Un élève peut être accueilli en CHAM à chaque niveau de sa scolarité. Ainsi, le suivi d'un cursus antérieur ne peut être la condition de son admission à quelque niveau que ce soit et particulièrement à l'entrée du collège

Qu'il s'avère que l'admission ne soit pas souhaitable pour l'élève ou bien que le nombre de places disponibles ne soit pas suffisant, il est toujours important d'informer les familles du cadre plus large dans lequel ces dispositifs s'inscrivent : éducation musicale obligatoire à l'école et au collège et offre complémentaire de chant choral dans ces mêmes établissements, pratique musicale vocale ou instrumentale en école de musique ou conservatoire, enfin autres possibilités locales notamment partenariales initiées par les collectivités et le milieu associatif. La commission veillera à recueillir cette information locale et, dans tous les cas, à la mettre à disposition des familles.

À l'entrée au collège, la diversité des parcours individuels antérieurs sera prise en compte, autorisant d'accueillir dans ces dispositifs différents niveaux :

- élèves issus de classes à horaires aménagés musicaux à l'école ;
- élèves issus d'école de musique en n'ayant pas suivi de cursus CHAM à l'école ;
- élèves ayant exclusivement profité de l'édu-

cation musicale dans le cadre de la formation générale obligatoire à l'école.

La diversité de ces parcours renforce la nécessité d'une appréciation des motivations tenant compte des pratiques musicales antérieures (dans et hors école, dans et hors temps scolaire). Il est, par ailleurs, particulièrement nécessaire à ce niveau de veiller à informer les élèves et leurs familles du cahier des charges et du fonctionnement particuliers de ces classes.

Une information approfondie sera donnée sur l'ensemble des orientations possibles en fin de 3ème pour poursuivre une activité musicale inscrite avec cohérence et équilibre dans un projet de formation générale :

- orientations relevant de l'enseignement scolaire (enseignement de spécialité de série L, option facultative toutes séries, série technologique technique de la musique et de la danse [TMD]) ;
- possibilités offertes par l'école de musique ;
- possibilités offertes par les structures de pratique amateur.

Enfin, une première information sur les métiers de la musique sera également apportée.

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0601652A
RLR : 544-0a

ARRÊTÉ DU 28-6-2006
JO DU 13-7-2006

MEN
DGESCO A1-3

Travaux personnels encadrés pour les candidats qui se présentent au moins pour la deuxième fois à l'examen du baccalauréat général

*Vu code de l'éducation, not. art. D. 334-4 et D. 334-5 ;
A. du 15-9-1993 mod. ; avis du CSE du 18-5-2006*

Article 1 - Les candidats scolaires qui se présentent à nouveau à l'examen du baccalauréat général après un échec à la session 2006 de l'examen conservent, au titre de l'épreuve obligatoire anticipée de "travaux personnels encadrés" (TPE), la note qu'ils ont obtenue au titre de l'épreuve facultative de TPE.

Article 2 - Les candidats scolaires qui se présentent à nouveau à l'examen du bacca-

lauréat général après un échec à la session 2006 de l'examen et qui n'ont pas de note au titre de l'épreuve facultative de TPE sont dispensés de l'épreuve obligatoire anticipée de TPE.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux sessions 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'examen du baccalauréat général.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH